

Conférence à Canberra

Du 18 au 22 septembre 1989, les représentants des gouvernements de plus de 65 pays ainsi que des représentants de l'industrie chimique de plus de 30 pays se sont réunis à Canberra, en Australie, pour discuter du projet d'interdiction des armes chimiques. La conférence visait deux objectifs; elle cherchait à renforcer les liens entre les gouvernements et l'industrie en vue d'une interdiction complète de la mise au point, de la production, de l'accumulation et de l'utilisation d'armes chimiques et à rappeler aux gouvernements nationaux et à l'industrie les responsabilités qui leur incomberont tant que les négociations sur les armes chimiques menées à la Conférence sur le désarmement à Genève ne seront pas terminées et qu'une convention sur les armes chimiques ne sera pas entrée en vigueur.

La délégation du Canada à la conférence était dirigée par M. John Noble, directeur général de la Sécurité internationale et du contrôle des armements à Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. La délégation comprenait un représentant de l'Association canadienne de l'industrie pharmaceutique, soit M. Andrew Quinn, directeur de la gestion des matériaux à Merck Frosst Canada Inc. De plus, à la suite de consultations tenues régulièrement auprès de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, la délégation savait que cette dernière appuyait les efforts du Canada visant la conclusion d'une convention sur les armes chimiques et qu'elle approuvait le désir du Canada de contribuer à la mise en oeuvre d'une telle convention.

Même si les mesures visant la destruction des armes chimiques et des installations de production actuelles ne toucheront seulement qu'un petit nombre de pays, tous les États signataires d'une convention seront tenus de montrer que leur industrie chimique n'est pas utilisée, directement ou indirectement, à des fins interdites par la convention. La vérification de la non-production d'armes chimiques devra se prolonger bien au delà de la période de destruction de dix ans et se poursuivre pour une période indéterminée. En plus de porter sur les produits chimiques faisant actuellement l'objet de préoccupations en raison de leur toxicité ou de leur usage possible comme précurseurs importants de produits chimiques toxiques, les mesures de vérification devront également viser les nouveaux produits chimiques et les innovations technologiques qui pourraient être utilisés à des fins interdites. L'industrie chimique devra donc se soumettre à un examen qui,

en raison de ses modalités et de son ampleur, pourrait être considéré extrêmement pénible.

Est-ce la bonne solution? Un des messages transmis à Canberra par la délégation du Canada et celle d'autres pays occidentaux est que l'industrie chimique de leur pays est déjà très réglementée en matière de santé et de protection de l'environnement. Les entreprises doivent déjà communiquer certaines données et se soumettre à des inspections. Une convention sur les armes chimiques aura pour effet de modifier le volume et le niveau des renseignements détaillés qui devront être communiqués à un organisme international. De plus, une convention permettrait non seulement aux inspecteurs nationaux mais aussi aux inspecteurs internationaux d'avoir accès normalement à certaines installations et d'avoir accès à toute installation dans le cas d'inspection par mise en demeure. L'industrie chimique appuie entièrement une convention sur les armes chimiques, mais elle est préoccupée par la protection des informations exclusives et des autres renseignements confidentiels concernant les entreprises et par l'interruption possible des activités pendant les inspections.

Dans le discours qu'il a prononcé à la Conférence, M. Noble a indiqué que l'obligation pour les pays de démontrer le respect de la Convention serait d'une suprême importance mais que de nombreux efforts sont déployés pour qu'il soit tenu compte des préoccupations de l'industrie. Il a profité de l'occasion pour présenter à toutes les délégations une étude préparée sous la direction de la Section de recherche sur la vérification du Canada et portant sur le type de mesures que les pays devront prendre à l'échelle nationale pour pouvoir remplir leurs obligations prévues par la Convention. L'étude, intitulée "Role and Function of a National Authority in the Implementation of a Chemical Weapons Convention" (Rôle et fonction d'un organisme national dans la mise en oeuvre d'une convention sur les armes chimiques), pourrait être utile à d'autres pays.

M. Noble a également souligné la possibilité réelle et le danger de la prolifération des armes chimiques. Il a dit aux participants à la Conférence que le Canada a assumé ses responsabilités et a pris des mesures provisoires pour voir à ce que l'industrie canadienne ne contribue pas, même par inadvertance, à la production d'armes chimiques.

M. Quinn s'est adressé aux participants à un atelier relativement à la question des initiatives volontaires de l'industrie pou-

vant faciliter l'application d'une convention. Il a discuté d'une initiative appelée « attitude responsable » qui a pris naissance au sein de l'industrie chimique du Canada et a depuis été adoptée par d'autres pays. Selon M. Quinn, le cheminement de l'information est l'essence de l'initiative « attitude responsable ». Cette dernière prévoit la création à l'échelle locale, régionale et nationale, de mécanismes de consultation permettant de regrouper le public, les syndicats, l'industrie et le gouvernement. Le programme repose sur la participation directe de cadres supérieurs de l'industrie chimique, dont l'engagement sert ainsi d'exemple aux autres participants. M. Quinn a souligné la très riche expérience qui pourrait résulter du partage de préoccupations en matière de santé et de sécurité au travail, de protection de l'environnement et de relations entre le public, les syndicats et les dirigeants.

M. Quinn a expliqué le régime d'inspection auquel sa compagnie se soumet déjà au Canada ainsi que le genre de renseignements qu'elle doit toujours être en mesure de communiquer aux autorités provinciales et nationales lorsque des inspecteurs se présentent. Il est d'avis que les mêmes renseignements pourraient également être accessibles aux inspecteurs internationaux. Il a conclu en disant que l'industrie devait montrer l'exemple dans l'utilisation responsable de précurseurs et de machinerie qui pourraient servir à la fabrication d'armes chimiques.

De telles vues reflétaient bien le sens des responsabilités et de la collaboration de l'industrie chimique au cours de la conférence, qui s'est traduit de façon tangible par l'adoption par consensus d'une « Déclaration de l'industrie ». Exprimant de façon non équivoque leur aversion des armes chimiques et leur empressement à travailler activement avec les gouvernements en vue de l'imposition d'une interdiction complète des armes chimiques, les représentants de l'industrie se sont montrés très clairs au sujet de leur opposition à l'utilisation de leurs produits pour la fabrication d'armes chimiques.

L'aide offerte par l'industrie, au moment où les diplomates présents à Genève essaient de mener à terme les négociations sur les questions d'ordre pratique liées à la mise en oeuvre du traité, a été très bien accueillie par les représentants présents à Canberra. Comme l'a déclaré M. Noble en guise de conclusion, « le dialogue est essentiel à l'élaboration d'une convention qui fonctionnera en pratique et non seulement sur papier ». □